



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LE GRANIT MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 18-466 DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE
DISTRIBUTION DU SECTEUR GIGUÈRE-QUIRION
ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE
COÛT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire procéder à la construction d'un réseau de distribution pour le Secteur Giguère-Quirion ;

ATTENDU QUE la majorité de ces coûts est payée à même une subvention dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-2008) estimée à 1 795 750\$;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 2 693 625\$;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter le coût, incluant la subvention qui sera versée sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE les conditions exigées par l'article 1061 du *Code municipal* sont rencontrées, ce règlement ne requiert que l'approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, puisque l'emprunt sert à payer le coût des travaux décrétés par le règlement en matière d'eau potable et qu'au moins la moitié du coût des travaux décrétés fait l'objet d'une subvention ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2018, accompagné de la présentation d'un projet de règlement lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES RACINE

APPUYÉ PAR : MICHEL LAMONTAGNE

ET RÉSOLU que le règlement suivant portant le numéro 18-466 soit adopté à l'unanimité des conseillers présents :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 18-466 décrétant des travaux de construction d'un réseau de distribution du Secteur Giguère-Quirion et autorisant un emprunt pour en payer le coût* ».

ARTICLE 3 OBJET

Le conseil décrète les travaux de construction d'un réseau de distribution dans le Secteur Giguère-Quirion constitués par des travaux de remplacement des conduites 2

d'eau potable ainsi que les travaux de voirie pleine largeur sur une longueur approximative de 2 155 mètres dont le détail et l'estimation de leurs coûts, incluant les imprévus, les taxes et les frais incidents, étant plus amplement décrits dans l'annexe « B » du Protocole d'entente intervenu entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Lambton dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins de l'exécution des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 2 693 625\$, telle que plus amplement détaillée à l'estimation déjà produite comme annexe « A ».

ARTICLE 5 EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement des travaux prévus à l'article 3, le conseil décrète un emprunt d'un montant maximal de 2 693 625\$ pour une période de 20 ans.

Cet emprunt inclut le montant de la subvention prévue à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE AU SECTEUR GIGUÈRE-QUIRION

Pour pourvoir au paiement des dépenses prévues à l'article 3, il est exigé et il sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du « **Secteur Giguère-Quirion** », ce secteur étant identifié par un périmètre délimité sur le plan annexé au présent règlement pour en faire intégrante comme annexe « B », une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant prévu au premier alinéa du présent article par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le Conseil approprié à la réduction de l'emprunt prévu à l'article 5, toute subvention qu'il pourrait recevoir à l'égard de la construction de ce réseau, dont celle dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) d'un montant de 1 795 750\$.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement dans l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, le 12 juin 2018.



Ghislain Breton, maire



Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 8 mai 2018
PRESENTATION DE RÈGLEMENT : 8 mai 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 juin 2018
PUBLICATION : Lors de l'approbation par le ministre
EN VIGUEUR : Conformément à la loi



Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Lambton

Copie certifiée conforme le 13 juin 2018



Québec, le 2 février 2018

Monsieur Ghislain Breton
Maire
Municipalité de Lambton
230, rue du Collège
Lambton (Québec) G0M 1H0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet mentionné en annexe est jugé admissible à une aide financière de 1 795 750 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmis prochainement. En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certain, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures – Montréal au 514 873-3335.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MARTIN COITEUX

ANNEXE
PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)

Organisme requérant : Lambton
 Désignation : Municipalité
 Circ. élect. prov. : Mégantic
 MRC : AR300 Le Granit

No Dossier : 525488
 No organisme : 30095

Programme : PIQM-2008-1.5
 Titre du projet : Travaux de réseau de distribution du Secteur Quirion Giguère

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	Pr. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTQ	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recomm. (\$)
No tronçon : 43 Secteur Quirion	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	225	191 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 44 Secteur Quirion	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	195	165 750
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 45 Secteur Quirion	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	220	187 000
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 46 Secteur Quirion	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	235	199 750
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 47 Secteur Quirion	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	210	178 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 48 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	65	55 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							

**ANNEXE
PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)**

No tronçon : 49 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	175	148 750
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 50 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	105	89 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 51 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	50	42 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 52 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	90	40 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 53 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	85	72 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 54 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	190	161 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 55 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	95	80 750
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 56 Secteur Giguère	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-10-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	215	182 750
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
										Long. totale recommandée (m)	2 155	
*Obligatoire										Aide totale recommandée (\$)	1 795 750 \$	

ANNEXE
PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)

2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE

Coût maximal admissible (CMA) 2 693 625,00 \$

Aide financière
Contribution du gouvernement du Québec 1 795 750,00 \$

MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ANNEXE B

RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR GIGUÈRE QUIRION
 BASSIN DE TAXATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 18-466
 LISTE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS

Adresse d'immeuble	CLIENT	Adresse d'immeuble	CLIENT	Adresse d'immeuble	CLIENT
238, Chemin Quirion	685	282, Chemin Quirion	731	229A, Des Plaines	691
240 Chemin Quirion	680	284, Chemin Quirion	641	229B, Des Plaines	723
242, Chemin Quirion	681	286, Chemin Quirion	642	231, Des Plaines	686
245, Chemin Quirion	715	288, Chemin Quirion	643	231A, Des Plaines	687
246, Chemin Quirion	682	290, Chemin Quirion	651	231B, Des Plaines	725
247, Chemin Quirion	717	292, Chemin Quirion	653	231C, Des Plaines	720
248, Chemin Quirion	679	294A, Chemin Quirion	649	223A, Des Frênes	696
249, Chemin Quirion	713	294B, Chemin Quirion	949	223C, Des Frênes, lot 5687967	699
250, Chemin Quirion	712	294C, Chemin Quirion	649	221A, Des Frênes	694
251, Chemin Quirion	714	294D, Chemin Quirion	650	221C, Des Frênes	761
252, Chemin Quirion	709	296, Chemin Quirion	658	194, Chemin de l'Aéroport	775
253, Chemin Quirion	711	296B, Chemin Quirion	651	196, Chemin de l'Aéroport	774
254, Chemin Quirion	710	216, Des Cèdres	764	198, Chemin de l'Aéroport	773
256, Chemin Quirion	705	217, Des Cèdres	766	204, chemin Giguère	772
258, Chemin Quirion	706	219, Des Cèdres	767	206, chemin Giguère	760
259, Chemin Quirion	741	220, Des Cèdres	673	207, chemin Giguère	770
260, Chemin Quirion	707	222, Des Cèdres	674	208, Chemin Giguère	758
261, Chemin Quirion	739	223, Des Cèdres	693	210, Chemin Giguère	757
262, Chemin Quirion	708	224, Des Cèdres	675	211, Des Maronniers	769
263, Chemin Quirion	737	225, Des Cèdres	695	212, Chemin Giguère	759
264, Chemin Quirion	702	226, Des Cèdres	676	Terrains construisibles	
265, Chemin Quirion	738	227, Des Cèdres	689	lot 5688032	762
266, Chemin Quirion	703	228, Des Cèdres	671	lot 5688041	771
267, Chemin Quirion	734	229, Des Cèdres	690	lot 5688035	765
268, Chemin Quirion	704	230, Des Cèdres	672	lot 5687946 (221 des Frênes)	677
269, Chemin Quirion	735	232, Des Cèdres	683	lot 5688009 (257 Chemin Quirion)	740
270, Chemin Quirion	700	233, Des Cèdres	688	lot 5688005	736
272, Chemin Quirion	701	234, Des Cèdres	684	lot 5688002	733
276, Chemin Quirion	732	225A, Des Erables	697	lot 5688019	750
277, Chemin Quirion	749	225B, Des Erables	698	lot 5687929	660
278, Chemin Quirion	729	227A, Des Erables	692	lot 5687928	659
280, Chemin Quirion	730	221, Des Erables	724	lot 5687930	661
		217A Des Bouleaux	768	lot 5687925	656
				lot 5687926 (289 Chemin Quirion)	657
				lot 5687927 (291 Chemin Quirion)	658
				lot 5687921 (291A Chemin Quirion)	652
				lot 5687996 219 Des Erables	727